

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2014

PLF POUR 2015 - (N° 2438)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF90

présenté par
Mme Rabault, rapporteure générale

ARTICLE 58 BIS C

Supprimer cet article

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime un nouveau dispositif de garantie de sortie du FPIC introduit au Sénat.